



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI
Séance du 23 février 2021

Délibération n° 2021-02-45

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation de l'administrateur provisoire, le 23 février 2021.

Vu le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 novembre 2020.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020.

Nombre de membres constituant le conseil : 34 Quorum : 17 Présents : 10 Procurations : 6 Nombre de membres participants à la délibération : 16
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 15/03/2021

L'administrateur provisoire,

Transmise au recteur le : 15/03/2021

Loïc Vaillant



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LEONARD DE VINCI

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 12 novembre 2020

Membres présents au conseil d'administration.

Président : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Gilbert Hénaff - Laurent Brizzi - Christine Fernandez - Céline Meslier - Serge Verdeyme

Absents : Marc Bellenoue

Collège n°2 : Nicolas Genre - Antoine Godbert

Procurations : Eric Esperet - Mariannig Hall

Absents : Anne Costa

Collège n° 3 :

Procurations : Catherine de Colbert - Christine Denis - Gilles Lasplacettes - Michel Reverchon-Billot

Excusés : Gérard Blanchard Michel

Collège n° 4 : Philippe Lagrange - François Seguin

Absents : Pascal Carato - Martine Garcia - Valérie Legros - Myriam Marcil - Christophe Sicot

Excusés : Laure Favot-Laforge

Collège n° 5 : Philippe Brissonnet - Sandrine Chevailer - Frédéric Stoebner

Procuration : Anne Tranoy

Excusés : Valérie Magliulo

Absents : Jean-Claude Ben

Collège n° 6 :

Absents : Pierrick Gautier - Mathieu Manceau - Félix Jamalian - Marion Sarrazin

Personnes invitées présentes :

Monsieur Alain Célérier, président de l'université de Limoges ; Madame Delphine Pionnier, cheffe de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur auprès du Rectrice de l'académie de Poitiers ; Sylvette Vézien, agent comptable; Christophe Chasseguet, délégué général de la COMUE ; Anne-Marie Bevilacqua, assistante de Direction de la COMUE ; Lahouari Amar, responsable des Partenariats, Valorisation et Entrepreneuriat de la COMUE ; Hendrik Eijsberg , coordinateur des écoles doctorales ; Anthony Merlière, chargé de gestion administrative et financière de la COMUE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Informations du Président
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 17 février 2020 (*pour vote*)
- 3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 3 mars 2020 (*pour vote*)
- 4- Approbation du budget rectificatif n°2 2020 (*pour vote*)
- 5- Approbation du budget initial 2021 (*pour vote*)
- 6- Politique indemnitaire 2021 (*pour vote*)
- 7- Avis sur le rapport d'autoévaluation de l'UCLdV
- 8- Questions diverses

Nombre de membres constituant le conseil : 37

Quorum : 19

Présents : 13

Procurations : 7

1. Informations du Président

Le président débute la séance en rappelant que le conseil ne peut valablement délibérer sur les questions budgétaires que si le quorum physique est atteint, c'est-à-dire, si la moitié au moins des administrateurs est présente ou participe à la séance par visioconférence.

Constatant que le quorum des présences physiques n'est pas atteint au début de la séance, le président propose une nouvelle date de réunion du Conseil d'administration afin d'approuver formellement le budget rectificatif 2020 n°2 (point 4 à l'ordre du jour) et le budget initial 2021 (point 5). En application des statuts, le Conseil d'administration sera alors fondé à délibérer, même en l'absence de quorum.

La date retenue est le 24 novembre 2020 à 11h30.

Elections COMUE

Le président indique que les mandats de tous les présidents d'EPCSCP ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise de la COVID. Les établissements membres de la COMUE ayant souhaité que les élections de l'UCLdV n'interfèrent pas avec les processus électoraux en cours à l'université de Poitiers et à l'université de Limoges, il a été convenu, après entretien avec Mme la directrice générale à l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, d'organiser celles-ci après élection des nouveaux présidents. En conséquence, un administrateur provisoire de la COMUE sera nommé à compter du 1^{er} janvier 2021 et sera chargé de gérer les affaires courantes et de préparer l'avenir de la COMUE.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 17 février 2020 (pour vote)

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Mme Chevailler qui ne peut certifier qu'elle était présente lors de ce Conseil d'administration souhaite ne pas prendre part au vote.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 3 mars 2020 (pour vote)

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Mme Chevailler qui ne peut certifier qu'elle était présente lors de ce Conseil d'administration souhaite ne pas prendre part au vote.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 3 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

4. Avis sur le budget rectificatif n°2 2020 (pour vote)

M. le président présente le rapport de l'ordonnateur portant sur le budget rectificatif n°2.

Les emplois :

Le président rappelle que par décision du 7 octobre 2019, le MESRI a réduit les emplois affectés à la COMUE Léonard de Vinci à 22 postes. Ce total est inchangé par rapport au budget initial approuvé le 8 janvier 2020.

Les charges :

➤ Les charges de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement, hors dépenses fléchées Agence Aliénor Transfert, s'élève à 912 200 €, dont 16 000 € au titre des amortissements.

La plupart des postes de dépenses ont été ajustés en regard de la consommation des crédits constatée et des perspectives de besoins financiers d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2020. L'activité des services et donc les dépenses liées (notamment l'activité des écoles doctorales) ont été fortement impactées par la crise sanitaire de la COVID 19.

Cependant, un poste budgétaire croît fortement et trois autres font leur apparition dans la section de fonctionnement :

Le poste budgétaire consacré au Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) passe de 51 K€ prévus initialement à 117 K€. En effet, le PÉPITE Nord-Aquitain a été lauréat en septembre 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt, organisé par le MESRI, dans le cadre de la structuration des 33 pôles PÉPITE de France.

Dans ce cadre, la COMUE bénéficie d'une dotation de 71 K€ destinée au financement d'un poste d'ingénieur(e) assurance qualité et maîtrise d'ouvrage de projets numériques et de frais liés à cette mission. Ce poste COMUE sera localisé auprès du chargé de mission PEPITE de la COMUE, Vincent Jolivet, à l'université de Limoges.

Le recrutement est en cours et il convient d'inscrire en fonctionnement les crédits nécessaires au versement de la somme correspondante à l'université de Limoges qui rémunèrera la personne recrutée durant un an.

Les 3 postes de dépenses de fonctionnement qui font leur apparition sont « appels à projets recherche : 174 980 € », « projets infrastructures numériques : 300 K€ » et « salle active STAPS Angoulême : 20 K€ ».

Ces 3 postes correspondent à des sommes déjà inscrites en dépenses d'investissement au budget initial 2020 et au budget rectificatif n°1. En effet, le CA de la COMUE, après avis du Conseil des membres, avait validé l'octroi de subventions d'investissements à nos établissements membres, pour des cofinancements de projets retenus à l'appel à projets de la région Nouvelle Aquitaine et d'intérêt collectif. Ces financements d'investissements devaient être pris sur le fonds de roulement qui était de presque 700 k€ fin 2019.

Or il s'avère que les EPSCP ne peuvent octroyer de subventions d'investissement. Il convient donc de procéder aux versements budgétés par l'intermédiaire de subventions de fonctionnement. S'agissant cependant de sommes indéniablement dédiées à la réalisation d'investissements, mais considérés comme du fonctionnement, une demande formelle d'autorisation de prélèvement exceptionnel sur notre fonds de roulement a été adressée à Monsieur le Recteur délégué à l'enseignement supérieur.

Sur ce dernier point, Mme Pionnier confirme que l'académie de Poitiers a instruit cette demande et transmis un avis favorable au Recteur délégué. Une réponse devrait très prochainement nous parvenir.

Les dépenses liées à l'Agence Aliénor Transfert qui sont des dépenses fléchées (strictement dédiées à la réalisation d'une opération clairement identifiée) sont ajustées à la réalité des perspectives de recettes et de dépenses prévisibles pour l'ensemble de l'exercice 2020 (800 k€). Le solde du million d'euros prévu initialement sera perçu au cours de l'exercice 2021.

➤ **Les charges d'investissement.**

Compte-tenu du transfert des crédits nécessaires au financement des projets d'investissement initialement prévus, comme évoqué ci-dessus, les dépenses de fonctionnement ont été réduites au niveau des stricts besoins de la COMUE en matière d'équipement et de projets de développement (salle immersive, équipements informatiques et mobiliers, plateforme numérique open badges).

Les produits :

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, hors recettes fléchées Agence Aliénor Transfert, s'élèvent à 484 090 €. Ce montant connaît deux modifications notables :

Tout d'abord, comme évoqué dans la partie « dépenses de fonctionnement », la COMUE est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Pépite. Il en résulte une augmentation des recettes prévisionnelles qui passent de 51 K€ à 117.8 K€.

D'autre part, les subventions appelées auprès des établissements membres ont été réduites à zéro. En effet, la réduction d'activité liée à la COVID 19 et les recettes extérieures obtenues par la COMUE rendent inutile l'appel de ces sommes destinées uniquement à l'équilibre financier.

✓ **Les recettes d'investissement**

Afin de financer l'ensemble des opérations investissements, outre notre propre capacité d'autofinancement de 16 K€, il est prévu d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 514 130 €.

Mme Sylvette Vezien présente et commente les tableaux GBCP.

M. Brissonet revient sur la décision de la DGESIP en 2019 conduisant à retirer 14 des 36 postes de la COMUE et s'insurge fortement contre la méthode utilisée en la circonstance et contre ses conséquences quant à l'aboutissement des projets de la COMUE. M. Stoebner rejoint l'avis précédent et s'insurge également.

Avis sur le tableau GBCP n°1 :

A l'issue des débats, M. Stoebner s'abstient de voter, M. Brissonet assortit son vote favorable du commentaire susmentionné puis l'ensemble des autres administrateurs approuvent le tableau n°1.

Avis sur les tableaux GBCP n°2, 4, 6 et 9 :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ensemble des tableaux GBCP.

5. Approbation du budget initial 2021 (pour vote)

Monsieur le président présente le rapport de l'ordonnateur portant sur le budget initial 2021.

Les emplois :

A la création de l'université confédérale Léonard de Vinci, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait attribué à l'UCLdV 65 emplois, dont 18 au titre de 2015, 21 au titre de 2016 et 26 au titre de 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2018, 29 emplois ont été réaffectés aux ComUE Aquitaine (4 emplois) et Région Centre (25 emplois). Il restait donc pour la COMUE Léonard de Vinci 36 emplois.

Par décision du 7 octobre 2019, le MESRI a réduit les emplois affectés à la ComUE Léonard de Vinci à 22 postes.

Les charges :

➤ **Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnements prévisionnelles s'élèvent à 796 K€.

Parmi ces dépenses, trois grands postes peuvent être isolés :

✓ **Les dépenses de fonctionnement :**

Les prévisions restent relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Le seul fait notable est l'élévation importante du poste PEPITE (pôle entrepreneuriat-étudiant). En effet, dans le cadre de l'appel à projets « l'esprit d'entreprendre » initié par le MESRI, la COMUE devrait percevoir une dotation sensiblement accrue, ainsi que le renouvellement de la participation régionale précédente. Ces recettes sont destinées à financer des dépenses correspondantes réalisées soit directement par la COMUE, soit par les établissements eux-mêmes, pour un montant de 260 K€.

✓ **Les écoles doctorales**

Le budget prévisionnel est légèrement en baisse pour tenir compte de la poursuite des effets de la COVID 19 qui va continuer, quelques mois encore au moins, à ralentir les déplacements liés aux activités de formation.

✓ **Aliénor Transfert**

Ces dépenses fléchées prévisionnelles de 200 K€ correspondent au solde des opérations de maturation engagées en 2020 et réalisées en 2021, dans le cadre de l'expérimentation qui a pris la suite des SATT.

➤ **Les charges d'investissement**

Pour 2021, une dépense d'investissement prévisionnelle de 80 K€ est inscrite au budget afin de déployer à l'université de Limoges une salle numérique immersive sur le modèle de celle déployée en 2020 dans les locaux de l'université de Poitiers mis à disposition de la COMUE.

Les produits :

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2021 s'établissent à 812 k€. Il existe 3 grandes natures de recettes :

✓ **Les recettes fléchées liées à l'Agence Aliénor Transfert**

Ces recettes fléchées de 200 k€ correspondent au solde attendu en 2021 de la première tranche de l'aide accordée par le Secrétariat général pour l'investissement à l'Agence Aliénor Transfert, dans le cadre de l'expérimentation qui a pris la suite des SATT.

✓ **Les subventions extérieures**

Ces subventions sont relativement stables, sauf en ce qui concerne les activités du Pépité Nord-Aquitain où l'appel à projets « l'esprit d'entreprendre » initié par le MESRI va générer d'importantes nouvelles recettes (+ 115 k€) destinées à financer la montée en puissance de l'entrepreneuriat étudiant.

✓ **Les cotisations et subventions des établissements**

Des cotisations fixes ont été instituées au prorata de la subvention pour charges de services public perçue par chaque établissement. Afin d'équilibrer le budget global de la COMUE, des subventions sont inscrites à titre prévisionnel au prorata du nombre de doctorants de chaque établissement. Ces subventions font l'objet d'ajustements au cours de l'exercice comptable, en fonction de la réalité de besoins financiers de la COMUE.

➤ Les recettes d'investissement

A ce stade budgétaire, les recettes d'investissement prévisionnelles consistent en la somme de la dotation pour amortissement et d'un prélèvement sur le fonds de roulement de la COMUE.

Mme Sylvette Vezien présente et commente les tableaux GBCP.

M. Brissonnet fait part de son souhait que les prochains administrateurs de la ComUE puissent retourner discuter au MESRI de la question des emplois supprimés.

Avis sur le tableau GBCP n°1 :

A l'issue des débats, M. Stoebner s'abstient de voter, M. Brissonnet assortit son vote favorable du commentaire susmentionné puis l'ensemble des autres administrateurs approuvent le tableau n°1.

Avis sur les tableaux GBCP n°2, 4, 6 et 9 :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ensemble des autres tableaux GBCP.

6. Politique indemnitaire 2021

M. le président rappelle la nécessité pour la COMUE de respecter une cohérence entre sa structure indemnitaire et celles de ses établissements membres. En l'occurrence, les régimes indemnitaires des autres établissements ne connaissant pas de modification pour 2021, il propose de conserver la même stabilité à la COMUE en matière d'indemnité forfaitaire pour sujétion et expertise (IFSE).

En ce qui concerne le complément indemnitaire annuel (CIA), M. le président rappelle qu'il avait été institué pour 2020, avec l'accord unanime des administrateurs, afin de disposer d'un outil financier pour les personnels en cas de situation exceptionnelle, comme par exemple l'éventuelle disparition de la COMUE. Il propose donc de proroger la possibilité d'utiliser le CIA en cas de situation exceptionnelle.

M. Brissonnet indique qu'habituellement la CGT est opposée par principe au CIA, mais que compte-tenu du contexte et de l'intérêt des personnels, il y est favorable dans le cas présent.

Mme Chevailler précise que les 3 candidats à l'élection du président de l'université de Poitiers se sont engagés à revoir le régime indemnitaire en cas d'élection.

M. Stoebner regrette que l'IFSE des agents ne bénéficie pas d'un coup de pouce et n'est pas favorable à la mise en place du CIA considérant qu'il s'agit de la porte ouverte au clientélisme.

A l'issue de ces débats, M. Stoebner s'abstient et l'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent la politique indemnitaire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Propositions de barème indemnitaire 2021									
Corps - Emplois		Plafond réglementaire			Corps - Emplois		Montant socle réglementaire	Montant minimum COMUE adopté le 18-12-19	Montant minimum COMUE proposé le 12-11-20
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3					
IGR		35 700 €	32 300 €	29 750 €	IGR	Groupe 1	8 400 €	8 400 €	8 400 €
	CIA	6 300 €	5 700 €	5 250 €		Groupe 2	7 200 €	7 200 €	7 200 €
	Total avec CIA	42 000 €	38 000 €	35 000 €		Groupe 3	6 000 €	6 000 €	6 000 €
IGE		29 750 €	27 200 €	23 800 €	IGE	Groupe 1	5 300 €	5 300 €	5 300 €
	CIA	5 250 €	4 800 €	4 200 €		Groupe 2	4 460 €	4 500 €	4 500 €
	Total avec CIA	35 000 €	32 000 €	28 000 €		Groupe 3	3 880 €	4 100 €	4 100 €
ASI		20 400 €	17 850 €		ASI	Groupe 1	3 700 €	3 800 €	3 800 €
	CIA	3 600 €	3 150 €			Groupe 2	3 500 €	3 600 €	3 600 €
	Total avec CIA	24 000 €	21 000 €						
TRF		16 720 €	14 960 €	13 200 €	TRF	Groupe 1	3 320 €	3 500 €	3 500 €
	CIA	2 280 €	2 040 €	1 800 €		Groupe 2	3 200 €	3 400 €	3 400 €
	Total avec CIA	19 000 €	17 000 €	15 000 €		Groupe 3	3 020 €	3 300 €	3 300 €
ATRF		11 700 €	10 800 €		ATRF	Groupe 1	2 210 €	3 000 €	3 000 €
	CIA	1 300 €	1 200 €			Groupe 2	2 160 €	2 900 €	2 900 €
	Total avec CIA	13 000 €	12 000 €						

En ce qui concerne le classement des postes par groupe, il reste inchangé par rapport à l'an passé, à l'exception de Cédric Lebailly qui est proposé en IGE groupe 1 dans la mesure où il occupe depuis un an la fonction de directeur par intérim du service partenariats-recherche (SPVR) du site de Poitiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le classement des postes présenté ci-dessous :

Classement des postes par groupe pour 2021

Coordonnateur des écoles doctorales	Hendrik Eijsberg	Groupe 2 IGR
Responsable de la stratégie internationale et open recognition	Caroline Bélan-Ménagier	Groupe 2 IGR
Responsable de la formation tout au long de la vie	Sylvaine Roi	Groupe 2 IGR
Responsable numérique	Pascal Feuillet	Groupe 2 IGR
Responsable entrepreneuriat, valorisation, partenariats	Lahouari Amar	Groupe 2 IGR
Ingénieur pour la pédagogie par le numérique	Stéphan Carrière	Groupe 3 IGR
Chargée de mission réussite étudiante	Isabelle Delpérié	Groupe 1 IGE
Administrateur des systèmes d'information	Pierre Broquereau	Groupe 2 IGE
Ingénieur en développement et déploiement d'applications	Damien Rieu	Groupe 3 IGE
Chargé de la valorisation et de la recherche	Cédric Lebailly	Groupe 1 IGE
Assistante en formation continue, orientation et insertion professionnelle	Lucie Lambert-Pouvreau	Groupe 1 ASI
Assistante de communication	Natacha Menec	Groupe 1 ASI
Secrétaire d'école doctorale	Isabelle Michaud	Groupe 2 ATRF

7. Avis sur le rapport d'autoévaluation de l'UCLdV :

Monsieur le président précise que le rapport d'autoévaluation a été transmis aux administrateurs et au Conseil des membres très en avance par rapport à la date de dépôt prévisionnelle (février 2021) afin que les exécutifs et les administrateurs directement concernés par les actions de la COMUE puissent émettre un avis éclairé sur ce rapport.

Le président rappelle les débuts tourmentés de la COMUE qui a vu son périmètre initial être modifié par les départs en 2017 des établissements de la Région Centre-Val de Loire et de l'université de la Rochelle.

Il indique que si la COMUE Léonard de Vinci a fonctionné différemment de ce qui était prévu par la Loi, notamment en ne réunissant plus le CAC depuis deux ans dans la mesure où elle n'avait à traiter d'aucune question d'enseignement, de formation ou de recherche, elle s'est cependant montrée dynamique et réactive, en particulier

sous l'impulsion d'un Conseil des membres très actif qui se réunissait de manière hebdomadaire. Cette régularité a permis de fixer puis d'ajuster les objectifs de la COMUE au fil de l'eau.

Le président revient sur quelques sujets majeurs menés par la COMUE et ses équipes :

Ecoles doctorales

L'échelon COMUE et Conseil doctoral constituent une strate supplémentaire qui a pu accroître l'effet mille-feuille. Toutefois, le Conseil de Formation Doctorale a souligné l'indéniable réussite des formations doctorales mutualisées et a beaucoup apprécié que chaque école doctorale dispose d'un budget propre.

Numérique

Un travail important a été réalisé en coordination entre les équipes de la Commue et celles des établissements en matière d'infrastructures numériques et d'ingénierie pédagogique. La coordination des DSI de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESRI) de la Région Nouvelle-Aquitaine a permis de doter la Région d'une politique d'infrastructures numériques cohérente, retenue intégralement dans le cadre du CPER et déployée au bénéfice des établissements de l'ESRI, mais également d'autres communautés (santé, lycées, collectivités ...)

En matière d'ingénierie pédagogique le travail des équipes en commun a permis de mettre en place une formation solide et cohérente d'initiation à l'enseignement supérieur à destination des doctorants. Notre regret est de n'avoir pu approfondir diverses pistes envisagées du fait de la réduction soudaine des postes COMUE décidée en octobre 2019 par le Ministère de l'enseignement supérieur.

Valorisation de la recherche

L'Agence Aliénor Transfert, créée en 2019, a permis d'aller au-delà de l'échec de la SATT Grand Centre. Là encore, le travail engagé n'a pas totalement pu aboutir dans la mesure où la réduction de postes qui nous a été imposée en 2019 n'a pas permis de renforcer les business units (SPVR et AVRUL) tel qu'escompté initialement.

International

En dépit de quelques actions réussies, il faut globalement constater que les objectifs initiaux n'ont pas été atteints. Le constat est que l'international est un sujet spécifique à chaque établissement difficile à mutualiser. Une analyse précise de ce sujet et de pistes d'amélioration sera réalisée avec le HCERES.

Numérique pour l'éducation

La COMUE participe à un projet collectif de forum international du numérique pour l'éducation (In-FINE) qui réunit à la fois ses établissements membres et plusieurs de ses partenaires (Réseau Canopé, IH2EF, CNED). Ce projet, bien que reporté à 2021 en raison de la crise sanitaire de la COVID 19, renforce plusieurs projets communs autour du concept de « Poitiers capitale de l'éducation ».

PEPITE

Porté par la COMUE et la mutualisation a été très bénéfique pour l'ensemble des membres. De plus, il a pu porter un projet commun lauréat des appels d'offres ministériel et Régional.

Avant d'ouvrir le débat, le président ajoute qu'il appartiendra aux futurs exécutifs des universités de Limoge et de Poitiers de fixer de nouveaux objectifs à la COMUE pour son prochain contrat de site et de redéployer les postes à cet effet.

M. Brissonnet indique que la lecture de ce rapport permet de parcourir l'histoire parfois troublée de ce jeune établissement qu'est l'université confédérale Léonard de Vinci. Il rappelle que si la COMUE est un outil au service des établissements, au fil du temps, la logique propre de chaque établissement a fini par primer sur les objectifs communs. Par ailleurs, il rappelle que la décision du ministère de retirer à la COMUE 14 de ses 36 postes a fortement impacté

l'élan initial en rendant impossible la réalisation de certains objectifs. Il précise que si au départ la CGT était hostile à la création de cette COMUE, elle est désormais satisfaite car la COMUE est toujours restée un véritable outil de coopération et n'est jamais devenu l'outil pré-fusionnel qu'il redoutait.

Mme Chevailler souligne l'objectivité du rapport d'autoévaluation, dans les réussites comme dans les échecs et regrette que les établissements se soient mal saisis de cet outil alors même qu'il recèle des personnels de grande valeur sur lesquels s'appuyer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration expriment un avis favorable sur le rapport d'autoévaluation présenté.

8. Informations diverses

Avant de clore la séance, le président rappelle qu'il ne briguera pas un nouveau mandat et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur assiduité et leur implication qui a permis de mettre beaucoup d'intelligence collective dans les projets menés. Il remercie également tous les personnels de la COMUE et ajoute qu'il est très fier de leur travail et de la convivialité qui les réunissait.